

Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier

Joint Forum of Financial Market Regulators

COMMUNIQUÉ

AUTOMNE/HIVER 2003

**ASSOCIATION CANADIENNE
DES ORGANISMES DE
CONTRÔLE DES RÉGIMES
DE RETRAITE**

David Wild
Président du Forum conjoint
Président Services financiers et
Surintendant des régimes
de retraite de la
Saskatchewan

Gail Armitage
Directrice générale
Politiques du secteur financier de
l'Alberta

Bryan Davies
Directeur général et
Surintendant des services
financiers
de l'Ontario

Ross Gentleman
Surintendant des régimes
de retraite (intérimaire) de la
Colombie-Britannique

**AUTORITÉS CANADIENNES
EN VALEURS MOBILIÈRES**

Doug Hyndman
Président
Commission des valeurs
mobilières de la
Colombie-Britannique

Guy Lemoine
Vice-président
Commission des valeurs
mobilières du Québec

Les O'Brien
Vice-président
Commission des valeurs
mobilières de la Nouvelle-Écosse

Howard Wetston
Vice-président
Commission des valeurs
mobilières de l'Ontario

**CONSEIL CANADIEN DES
RESPONSABLES DE LA
RÉGLEMENTATION
D'ASSURANCE**

Jim Hall
Surintendant des assurances et
Institutions financières de la
Saskatchewan

Jacques Henrichon
Inspecteur général des institutions
financières adjoint du
Québec

Winston Morris
Surintendant des assurances et
des régimes de retraite de
Terre-Neuve et du Labrador

James Scalena
Surintendant des institutions
financières du
Manitoba

**ORGANISATIONS
D'ENCADREMENT DES
SERVICES D'ASSURANCE
DU CANADA**

Jeffrey A. Bear
Directeur général
Courtiers d'assurances inscrits de
l'Ontario

**BUREAU DES SERVICES
FINANCIERS**

Louise Champoux-Paillé
Présidente

NOUVELLES DES RÉUNIONS 2002 DU FORUM CONJOINT

Nous vous présentons ce quatrième bulletin publié par le Forum conjoint des autorités en matière de réglementation des marchés financiers (Forum conjoint) pour tenir les personnes intéressées au courant des événements marquants et des initiatives dans les différents secteurs et les différentes provinces du Canada. Le présent numéro traite de la réunion du printemps tenue à Montréal le 10 avril 2002 et de la réunion d'automne tenue à Winnipeg le 28 octobre 2002.

Président du Forum conjoint

À la réunion d'automne 2002, David Wild, président de la Commission des valeurs mobilières de la Saskatchewan (maintenant la Commission des services financiers de la Saskatchewan) et surintendant des régimes de retraite, a été nommé président du Forum conjoint pour un an jusqu'à l'automne 2003.

M. Wild est devenu président par intérim lorsque Sherallyn Miller a quitté son poste de surintendante des régimes de retraite de la Colombie-Britannique et de présidente du Forum conjoint en août 2002 pour passer au secteur privé. Mme Miller a été l'instigatrice de nombre de projets et de réalisations du Forum conjoint. Sa contribution a marqué le Forum.

Sous-comités et groupes de travail du Forum conjoint : principaux collaborateurs

À la réunion du printemps, Sherallyn Miller, alors présidente du Forum conjoint, a fait remarquer que les réunions trimestrielles du Forum ne constituent que la « pointe de l'iceberg ». Elle voulait parler des travaux considérables effectués entre les réunions, aux tables rondes – virtuelles ou réelles – par les membres des sous-comités et des groupes de travail.

Le Forum conjoint exprime toute sa reconnaissance aux personnes qui ont fait preuve de dévouement au cours de la dernière année en faisant avancer l'exécution du programme du Forum conjoint de façon importante. Les récentes réalisations du Forum dans la mise en valeur d'une réglementation simplifiée et harmonisée des services financiers dans tous les secteurs et toutes les provinces au Canada sont directement liées au travail du personnel des organismes de réglementation des valeurs mobilières, de l'assurance et des régimes de retraite d'un océan à l'autre.

Ouverture du Bureau des projets du Forum conjoint

Le Forum conjoint a maintenant son bureau. Le Bureau des projets du Forum conjoint a été créé pour appuyer l'implantation du premier plan stratégique du Forum conjoint. Les membres du Forum ont approuvé le plan d'affaires et le financement du Bureau de projet en avril 2002. Le Bureau des projets s'est installé dans les locaux de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à Toronto. Il se situe près du secrétariat du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) et de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOCRR), afin de tirer profit d'une synergie des efforts de ces trois organisations nationales.

La création du Bureau des projets du Forum conjoint est le point culminant d'un processus lancé alors que les membres du Forum conjoint, à leur réunion d'automne 2000, cherchaient à renforcer le rôle du Forum conjoint afin qu'il puisse continuer d'intensifier les efforts de coordination et d'harmonisation de la réglementation et donner suite aux nouveaux enjeux et aux nouvelles opportunités.

Plan stratégique 2002-2005

Afin d'accroître l'efficacité du Forum conjoint, les membres ont élaboré un plan stratégique 2002-2005 qui énonce les objectifs de l'organisation. Grâce à l'approbation des membres représentant l'ACOCRR, le CCRRA et les ACVM, le plan stratégique est maintenant prêt et sera envoyé aux personnes intéressées. Par la suite, il sera possible de se le procurer sur le site Web de l'ACOCRR, du CCRRA et de l'ACVM ou encore au Bureau de projets du Forum conjoint.

Le plan énonce quatre priorités : amélioration, harmonisation et simplification de l'information sur les placements dans les secteurs réglementés; progression des initiatives en matière de compétence des intermédiaires et de délivrance de permis; mise en valeur des initiatives de protection du consommateur; enfin, augmentation de l'efficacité du Forum conjoint. Lors de la réunion d'automne 2002, le Forum a approuvé un plan préliminaire de mise en œuvre et établi les dates cibles des initiatives proposées.

Reconnaissance des efforts de pionnier de la première présidente du Forum conjoint

À l'occasion de la réunion du printemps 2002, Dina Palozzi, première présidente du Forum conjoint, a reçu un présent pour souligner les efforts qu'elle a déployés au Forum conjoint. Mme Palozzi avait travaillé avec acharnement à la réalisation de son objectif de réunir les responsables de la réglementation des différents secteurs et des différentes provinces. Comme résultat, le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier a vu le jour en janvier 1999, permettant aux responsables de la réglementation des valeurs mobilières, de l'assurance et des régimes de retraite au Canada d'aborder des enjeux d'intérêt commun nés de l'intégration croissante des services financiers.

Document de consultation au point de vente

Dans le cadre des efforts du Forum conjoint pour harmoniser la réglementation des fonds distincts et des fonds communs de placement, le Forum a publié un document de consultation intitulé *Repenser la divulgation au point de vente des renseignements relatifs aux fonds distincts et aux fonds communs de placement* le 13 février 2003 afin de recueillir des commentaires.

Le but est de combler l'écart entre les prescriptions réglementaires régissant les points de vente et ce qui se produit dans les faits aux points de vente. Le document de consultation recommande la création d'un dispositif d'information en quatre volets, soit un document de base, un registre remis à jour de façon continue, une fiche technique du fonds et un guide du consommateur.

L'information au point de vente est l'une de quatre recommandations en faveur de l'harmonisation dégagées en mai 1999 dans l'étude comparative du Forum conjoint portant sur les contrats d'assurance variable individuels et les fonds communs de placement.

Les travaux se poursuivent afin de déterminer les modifications à apporter aux textes légaux et réglementaires en cas d'application éventuelle des recommandations. Le comité directeur du Forum conjoint sur l'harmonisation de la réglementation des contrats d'assurance variable individuels et des fonds communs de placement a deux coprésidents, Rebecca Cowdery, directrice de la réforme de la réglementation en matière de fonds de placement à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et Grant Swanson, directeur des permis et de l'application de la loi à la CSFO.

Progrès dans l'élaboration des principes de la réglementation de l'information sur les placements dans les régimes d'accumulation du capital

À la réunion de l'automne 2002, le Comité de travail sur les régimes d'accumulation du capital, coprésidé par Nurez Jiwani, directeur, Coordination de la réglementation, CVMO / CSFO, et par Ann Leduc, chef de service du Service de la réglementation à la Commission des valeurs mobilières du Québec, fait rapport sur l'élaboration de directives détaillées visant la mise en œuvre des principes de la réglementation de l'information sur les placements dans les régimes d'accumulation du capital (RAC).

La première tâche importante du comité consistait à élaborer les principes proposés pour la réglementation de tous les RAC, sans égard au régime réglementaire s'appliquant. Ces principes ont fait l'objet d'une révision et reçu l'assentiment du Forum conjoint et de ses membres en avril 2002 au terme d'une consultation des représentants de l'industrie. Les principes révisés figurent sur le site Web des membres du Forum conjoint, c'est-à-dire le CCRRA, l'ACOCRR et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

Depuis, les principes révisés servent de fondement à l'élaboration d'un projet de directives. Ce travail se poursuit en collaboration avec un groupe de travail formé de représentants de l'industrie. La consultation des représentants de l'industrie a eu lieu en décembre 2002 et en janvier 2003. On s'attend que les directives soient soumises à l'approbation du Forum conjoint et de ses membres au cours de la réunion d'avril 2003.

À l'heure actuelle, trois millions de Canadiens ont accumulé plus de 60 milliards de dollars dans plus de 40 000 régimes d'accumulation du capital. Les RAC incluent : les régimes à cotisations déterminées qui permettent à leurs membres de prendre leurs propres décisions de placement (par opposition aux régimes de retraite classiques, où l'administrateur prend toutes les décisions); les REER collectifs; les régimes de participation différée aux bénéficiaires; les régimes de participation aux bénéficiaires pour employés.

Le Forum conjoint a pour but de coordonner et d'harmoniser le régime des RAC afin d'assurer aux investisseurs une protection uniforme à l'égard de produits différents qui remplissent une fonction similaire. En ce moment, la réglementation varie d'une province à l'autre et même d'un secteur à l'autre (assurances, régimes de retraite et valeurs mobilières) dans une même province. Par conséquent, la protection de l'investisseur varie selon le produit qu'il achète et quel régime réglementaire s'y applique.

Le Québec a mené une consultation parallèle, séparée, sur les principes proposés pour la réglementation des régimes d'accumulation du capital.

Réseau de conciliation du secteur financier

Le Réseau de conciliation du secteur financier (RCSF), un service intégré de traitement et de règlement des plaintes des consommateurs de services financiers devenu pleinement opérationnel en novembre 2002, est un parfait exemple de ce que le Forum conjoint est capable de faire, explique son président, David Wild, à la réunion de l'automne 2002.

Le RCSF a pour mandat de s'assurer que les inquiétudes et les plaintes des consommateurs sont traitées avec une précision, une courtoisie, une équité et un empressement uniformes. Financé par des entreprises de services financiers, le RCSF est né de la reconnaissance, par le Forum conjoint, du fait qu'une approche harmonisée du règlement des plaintes apporterait des avantages nets aux consommateurs, aux entreprises de services financiers et aux organismes de réglementation.

Le Forum conjoint estime que tous les consommateurs devraient avoir accès au même service, indépendant et peu coûteux, assuré par un système de traitement des plaintes facile d'accès, peu importe le produit ou le service acheté.

Le RCSF se compose de trois éléments.

- Les fournisseurs de services financiers et leurs mécanismes internes de traitement des plaintes.
- Trois nouveaux services de conciliation pour les secteurs des services bancaires et des services de placements, des assurances de personnes et des assurances de dommages qui traitent les plaintes de façon impartiale, indépendante et équitable, conformément aux pratiques exemplaires et qui fonctionnent indépendamment des associations d'entreprises de ces secteurs.
- Le Centre du Réseau de conciliation du secteur financier (CRCSF), qui établira des standards de conciliation et qui représentera un guichet unique pour les consommateurs de services financiers.

Bien qu'on s'attende à ce que la plupart des plaintes soit réglé par les institutions financières, les consommateurs de produits financiers pourront à ce moment adresser les plaintes non résolues devant le service de conciliation du secteur concerné. Le Centre du Réseau ne les référera pas nécessairement.

Les associations qui ont fondé le Réseau sont l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, l'Association des banquiers canadiens, l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes, le Bureau d'assurance du Canada, l'Institut des fonds d'investissement du Canada et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels.

Le Comité des nominations du Forum conjoint a été consulté afin de dresser une liste d'administrateurs indépendants à l'intention du CRCSF. L'annonce de la nomination du chancelier de l'Université d'Ottawa, Huguette Labelle, au conseil d'administration et de la création du CRCSF a eu lieu en juillet 2002.

Il reste deux questions importantes à régler : les normes relatives au règlement des plaintes et les protocoles de partage de l'information entre les membres du Forum conjoint et le RCSF. Le Forum conjoint dirigera les travaux d'élaboration des protocoles de partage de l'information par le truchement d'un sous-comité présidé par Jim Hall, surintendant des assurances de la Saskatchewan et président du CCRRA.

Les responsables québécois de la réglementation indiquent que le Québec ne participe pas à cette initiative du Forum conjoint mais que l'on a conduit un examen parallèle du traitement et du règlement des plaintes des consommateurs pour les institutions qui relèvent de la compétence de Québec.

Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)

William Knight, commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), a rencontré les dirigeants du Forum conjoint à la réunion du printemps 2002 afin de discuter du mandat à deux volets de l'Agence : (1) l'éducation des consommateurs de services financiers; (2) la surveillance du respect, par les sociétés financières constituées en vertu d'une loi fédérale, des prescriptions légales concernant leurs rapports avec les consommateurs.

M. Knight a mentionné que l'Agence s'intéresse notamment aux suivis des obligations relatives aux sujets listés ci-dessous.

- L'accès aux services bancaires
- La fermeture de succursales
- L'interdiction des ventes liées avec coercition
- L'obligation pour les institutions financières de participer à un système de règlement des plaintes indépendant
- Les obligations d'information
- Le coût des emprunts
- Les obligations de dépôt
- Les codes de déontologie, où le gouvernement fédéral a conclu un accord visant un éventail de questions relatives aux services bancaires
- Les engagements concernant la responsabilité à l'égard du public.

Au sujet du programme d'éducation des consommateurs de l'ACFC, M. Knight souligne que son Agence a l'intention d'éviter les doublements, d'être sensible

aux questions de compétence des juridictions et de chercher à établir des collaborations.

Le Forum conjoint convient d'entretenir le dialogue avec l'ACFC afin de simplifier les efforts et d'éviter les doublons.

Conseil canadien du secteur financier

Mark Daniels, premier président du Conseil canadien du secteur financier (CCSF), a participé à la réunion du printemps 2002 afin de discuter de l'évolution du marché et des réformes de la réglementation qui ont conduit à la constitution du Conseil.

L'Association des banquiers canadiens (ABC), l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes (ACCAP), le Bureau d'assurance du Canada (BAC), l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) ont créé le Conseil canadien du secteur financier en 2002 afin de mieux coordonner leurs efforts dans la poursuite d'objectifs communs sur des politiques touchant la législation et la réglementation. M. Daniels constate que les membres représentant l'industrie pensent qu'il faut tenir compte de l'intérêt public dans le cadre de leur modèle d'entreprise respectif et reconnaît que les relations étroites entre l'industrie et les gouvernements contribuent à la réalisation de cet objectif. Les membres du Forum conjoint incitent fortement M. Daniels à présenter à l'avenir toute idée, tout projet servant les intérêts communs du Forum conjoint et du CCSF.

Des représentants du Conseil canadien du secteur financier ont participé à la réunion de l'automne 2002 pour parler du cadre réglementaire et partager de l'information sur les principaux problèmes auxquels le Forum conjoint et le CCSF devront faire face.

Projet de normes de pratique

La réalisation du projet du Forum conjoint sur les *Principes et pratiques visant la vente de produits et services dans le secteur financier* était la première d'une grappe de quatre initiatives susceptibles de mener à l'harmonisation de la réglementation sur les compétences et les permis concernant les intermédiaires.

Un sous-comité, présidé par Jim Hall, a élaboré une trousse de consultation qui comprend un projet de principes et de pratiques communs applicables à la vente de produits et services par tous les conseillers financiers agréés et des exemples propres à chaque secteur à l'intention des courtiers en dépôt, des planificateurs financiers, des agents d'assurance vie, des courtiers en prêts, des agents d'assurance de biens et de dommages et des courtiers agréés en valeurs mobilières. De plus, une ébauche de guide du consommateur fournit de

l'information sur ce à quoi le consommateur peut s'attendre dans les transactions faisant appel à des services financiers.

Ce projet a pour but de fournir une orientation au sujet des éléments qu'il convient d'inclure dans les codes concernant les intermédiaires et les participants du marché de tout le secteur des services financiers. Les principes reflètent les dispositions légales et les pratiques exemplaires actuelles dans les principaux domaines.

La trousse de consultation sera publiée en mars 2003 afin de recueillir des commentaires. Même si le Québec ne participe pas à cette consultation, des responsables de la réglementation dans cette province suivent l'évolution du projet.

Réunion du printemps tenue le 2 avril 2003 à Toronto

La réunion du printemps du Forum conjoint aura lieu le 2 avril 2003, à Toronto, à l'Hôtel Le Royal Meridien King Edward. La réunion de l'automne 2003 aura lieu à Regina, le 17 octobre 2003. Il nous fera plaisir de communiquer avec vous encore une fois après la réunion de Toronto.

* * *

Comme nous l'avons fait remarquer dans des numéros précédents, nous souhaitons par la publication des présentes informer les personnes intéressées de l'évolution des initiatives et des projets du Forum conjoint et de favoriser un dialogue important et continu entre ceux qui s'intéressent au secteur des services financiers au Canada.

À cette fin, nous serions heureux d'obtenir les opinions, les commentaires ou les questions que vous pourriez avoir au sujet du rôle du Forum conjoint, ainsi que toute suggestion concernant de futures actions conjointes. Vous pouvez envoyer vos commentaires à n'importe quel membre du Forum conjoint, à Isabel Wegg [(416) 590-7107; courriel : iwegg@fSCO.gov.on.ca] ou à Stephen Paglia [(416) 590-7054; courriel : spaglia@fSCO.gov.on.ca] au bureau du Forum conjoint.

On peut trouver le présent communiqué en anglais et en français, en format PDF seulement, sur les sites du CCRRA www.ccir-ccrra.org, de l'ACOCRR www.capsa-acor.org et de l'ACVM www.csa-acvm.ca, de même que sur le site de l'Ontario à cette adresse : www.fSCO.gov.on.ca. Cliquez sur « Quoi de neuf » et « Publications / Forum conjoint Communiqués ».

This newsletter is also available in English.

G:\SHARINFO\JOINT.FOR\n newsletters\winter 2003 newsletterheadfre.doc